

# Trois nouveaux ouvrages pour limiter les crues

2,2 millions d'euros ont été nécessaires pour réaliser en Mayenne trois ouvrages limitant les incidences des crues de l'Oudon en Segréen. Ils viennent d'être inaugurés. Un investissement inférieur aux dommages causés par les inondations.

Le Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon (SYMBOLIP) a inauguré trois nouveaux ouvrages de protection contre les inondations dans l'agglomération de Segré, vendredi dernier. Réalisés en Mayenne, les ouvrages de la Pelleterie à Ballots-La Roe, du Tertre à Mée-Chérancé et l'aménagement de l'étang de la Rincerie (La Selle-Craonnaise) devraient permettre de stocker 1,6 million de mètres cube d'eau en mobilisant 137 hectares de terres, essentiellement agricoles. Afin de diminuer le pic de crue, ces stockages sont situés en amont de Segré, sur des affluents de l'Oudon. Selon les prévisions, les niveaux d'eau au nord de Segré peuvent être abaissés jusqu'à 25 cm, optimisant les gains obtenus grâce aux précédents aménagements. Le programme d'actions visant à ralentir l'eau, et réduire l'impact des



Le dernier ouvrage réalisé se situe au lieu-dit Le Tertre à Mée-Chérancé.

crues, a été lancé à la suite des inondations de février 1996, particulièrement importantes à Saint-Aubin-du-Pavoil. A Segré, entre 1995 et 2001, les inondations ont causé près de 6 millions d'euros de dommages directs touchant 140 habitations et commerces. La solution retenue pour limiter les pics de crues est de sur-stocker l'eau

au nord. Trois cents sites potentiels ont été sondés sur les bassins versants de l'Hière, de l'Uzure et du Chéran, conduisant à la sélection de 14 sites. La construction sur le premier des trois sites retenus a commencé à La Pelleterie en 2014. Des mesures compensatoires ont été mises en place : la restauration des zones

humides de Chérancé et La Gravelle-Saint-Cyr le Gravelais. L'aménagement de la Rincerie et la construction de l'ouvrage du Tertre ont été effectués en 2015.

## Coût : 2,2 millions d'euros

Les ouvrages fonctionneront du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année. Sur les sites passifs de la Pelleterie et du Tertre, constitués d'argile et de terre végétale enherbée, il n'y a pas de manœuvre en crue ; la vanne est calée au 1<sup>er</sup> novembre pour remplir totalement la retenue ; un déversoir renforcé sécurise l'ouvrage lorsque la retenue est pleine. A l'étang de la Rincerie, le niveau est abaissé préventivement d'un mètre du 15 décembre au 15 février ; le clapet est géré automatiquement en période de crue, et surveillé à distance par informatique. Une centaine de propriétaires et agriculteurs sont concernés par ces ouvrages. L'opération a nécessité 2,2 millions d'investissements, dont 1,6 million pour les travaux. Ils ont été financés par le SYMBOLIP et subventionnés à 80 % par l'Etat, la Région et les Départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

JNDL08

